

UNIBEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée Générale
UNIBEL
2, allée de Longchamp
92150 SURESNES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UNIBEL par votre Assemblée Générale du 16 mai 2013 pour Grant Thornton et du 20 mai 2021 pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton

Xavier Belet



Xavier Belet

Vincent Frambourt

5.5.2 | ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES DE RÉSULTAT

COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATIONS			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
• ventes			
• travaux			
• prestations des services			
• produits des activités annexes	4	2,7	5,9
Total production vendue		2,7	5,9
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (DONT L'EXPORTATION)		2,7	5,9
Production stockée			
• en-cours de production de biens			
• en-cours de production de services			
• produits			
TOTAL PRODUCTION STOCKÉE			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements)			
Transferts de charges	4	0,2	
Autres produits		0,1	
TOTAL (I)		3,1	5,9
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandise vendues dans l'exercice			
- achats de marchandises			
- variation des stocks de marchandises			
Total coût d'achat marchandises vendues			
Consommations de l'exercice en provenant des tiers			
• achat stockés d'approvisionnements			
• matières premières			
• autres approvisionnements			
• variation des stocks d'approvisionnements			
• achats de sous-traitance			
• achats non stockés de matières et fournitures			
• services extérieurs			
- personnel extérieur			
- loyers en crédit bail			
- autres		2,8	1,3
TOTAL CONSOMMATIONS EN PROVENANCE DES TIERS		2,8	1,3

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
Impôts, taxes et versements assimilés			
• sur rémunérations		0,2	0,3
• autres		0,5	
TOTAL IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS		0,7	0,3
Charges de personnel			
• salaires et traitements	6	6,4	4,3
• charges sociales		1,1	1,3
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		7,4	5,6
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• sur immobilisations : dotations aux amortissements			
• sur immobilisations : dotations aux provisions			
• sur actif circulant : dotations aux provisions			
• pour risques et charges : dotations aux provisions		0,2	
TOTAL DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,2	
Autres charges		0,6	0,4
TOTAL II		11,8	7,7
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(8,7)	(1,8)
QUOTES-PARTS DE RÉSULTATS D'OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
BÉNÉFICE OU PERTE TRANSFÉRÉE III			
PERTE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ IV			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	5	25,4	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'Actif immobilisé		0,3	0,3
Autres intérêts et produits assimilés		0,7	0,2
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		7,4	9,6
Différences positives de charges			
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		0,3	
TOTAL V		34,1	10,2
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et provisions		16,4	8,8
Intérêts et charges assimilées		2,3	1,0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		0,3	
TOTAL VI		19,0	9,8
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		15,1	0,4
3 - RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS) (I+II+III+IV+V+VI)		6,4	1,3

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		0,1	
Sur opérations en capital	7		
▪ produits des cessions d'éléments d'actif		9,1	8,5
• subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice			
• autres			
Total sur opérations en capital		9,2	8,5
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles			
TOTAL VII		9,2	8,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	7		
• Valeurs comptables éléments immobilisés et financiers cédés		9,0	8,3
• autres			
Total sur opérations en capital		9,0	8,3
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• dotations aux provisions réglementées		0,4	
• dotations aux amortissements et autres provisions		0,5	
Total dotations amortissements et provisions		0,9	
TOTAL VIII		9,9	8,3
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(0,7)	0,2
Participations des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	8	(0,1)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	XI	46,4	24,7
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	XII	40,7	25,8
5 - RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE OU PERTE)		5,8	(1,1)

BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles		0,5	0,3	0,1	0,2
Immobilisations corporelles en cours					
Participations		323,0	13,1	310,0	149,4
Prêts		3,0	2,7	0,3	
Dépôts et cautions					
Créances diverses immobilisées NC					
Créances diverses immobilisées C					
Actions propres		6,6		6,6	5,5
Autres titres immobilisés		69,1	2,9	66,2	66,8
ACTIF IMMOBILISÉ		402,3	19,0	383,3	221,8
Stocks et en-cours	9				
Avances, acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation ^(a)		1,1		1,1	0,9
Créances diverses ^(a)	10	18,4		18,4	24,8
Valeurs mobilières de placement et autres titres	11				3,9
Disponibilités et instruments de trésorerie	12	0,2		0,2	2,9
Écart de conversion Actif					0,3
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT		19,8		19,8	32,7
TOTAL DE L'ACTIF		422,1	19,0	403,0	254,6

(a) Dont à plus d'un an.

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAL (DONT VERSÉ : 1 742 679)	13	1,7	1,7
Réserves			
• Réserve légale		0,2	0,2
• Réserves réglementées			
• Autres		7,0	7,0
Report à nouveau		178,3	200,2
Résultat de l'exercice		5,8	(1,1)
Provisions réglementées		0,6	0,2
CAPITAUX PROPRES	14	193,6	208,3
Provisions pour charges		0,7	0,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	0,7	0,3
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit ^(b)	12 & 16	184,9	20,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,2	2,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13,4	17,2
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)			
Autres dettes		10,2	5,9
DETTES ^(a)		208,7	46,0
TOTAL DU PASSIF		403,0	254,6

(a) Dont à plus d'un an.

198,3 37,6

Dont à moins d'un an.

10,4 8,4

(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice	268	NOTE 12	Valeurs mobilières de placement	274
NOTE 2	Événements postérieurs à la clôture	269	NOTE 13	Disponibilités	274
NOTE 3	Règles et méthodes comptables	269	NOTE 14	Capital social	271
NOTE 4	Présentation du compte de résultat	266	NOTE 15	Variation des capitaux propres	271
NOTE 5	Produits de participation	270	NOTE 16	Provisions pour risques et charges	275
NOTE 6	Rémunérations et effectifs	270	NOTE 17	Produits à recevoir et charges à payer	276
NOTE 7	Impôts sur les bénéfices	266	NOTE 18	Engagements financiers	276
NOTE 8	Actif immobilisé	268	NOTE 19	État des échéances des créances et des dettes	273
NOTE 9	Stocks et encours	274	NOTE 20	Éléments concernant les entreprises liées et les participations	274
NOTE 10	Créances d'exploitation	274			
NOTE 11	Créances diverses	274			

NOTE 1 | FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant sur la période.

NOTE 2 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 17 janvier 2023, la société BEL a réalisé une distribution de réserves de 42,9 millions d'euros à sa société mère Unibel. Le directoire du 15 mars 2023 a proposé la distribution d'un dividende de 10,50 euros par action, qui

sera détaché le 22 mai 2023 et versé le 24 mai 2023, après approbation par l'Assemblée générale annuelle convoquée le 16 mai prochain.

NOTE 3 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Unibel sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique :

- les Règlements du Comité de la Réglementation comptable n° 2014-03 du 5 juin 2014 traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- l'avis du Comité d'urgence n° 2005-J relatif aux modalités de l'option de comptabilisation en charge des droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes.
- En application de la méthode par composants (article 214-9 du PCG) chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire :

- administration et commerciales : 40 ans ;
- agencements immobiliers : 10 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 20 ans ;

- véhicules : 4 à 15 ans ;
- mobiliers et matériel de bureau : 4 à 15 ans.

En application du Bulletin Officiel des Impôts 4 A-13-05 (§ 111.), lorsque la durée normale d'utilisation du premier composant d'origine est supérieure à la durée d'usage de la structure, il est admis que ce composant puisse être amorti fiscalement sur la durée d'usage de la structure, et non sur sa durée normale d'utilisation.

Dans ce contexte, l'écart entre l'amortissement fiscal (toujours calculé selon les modalités admises par l'Administration fiscale : amortissements dégressifs pour les biens y ouvrant droit, amortissements exceptionnels, ...) et l'amortissement pour dépréciation est enregistré au poste amortissements dérogatoires dans les provisions réglementées.

Tous les éléments, amortissables ou non, sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle.

3.2 — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, sous déduction des provisions pour dépréciation jugées nécessaires ou prudentes.

La Société a opté pour l'intégration dans le prix d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions et frais liés à ces acquisitions conformément à l'avis 2007-C du CNC, lesquels font l'objet d'une déduction

fiscale sous la forme d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire se confirme être inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, le cours de bourse, la valeur actuelle nette déterminée à partir des rapports de gestion des fonds.

3.3 — CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Concernant les dettes des fournisseurs d'immobilisations, celles-ci correspondent aux engagements des titres immobilisés non encore appelés.

3.4 — VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat, hors frais accessoires, et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Le département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe, possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la Direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'audit.

NOTE 4 | PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est constitué en majorité de refacturations de management fees à BEL SA pour 2,7 millions d'euros. Ces refacturations sont relatives au

contrat de prestation de service du 14 Décembre 2001. Les transferts de charges d'un montant de 0,2 million d'euros sont relatifs à des frais liés au personnel.

NOTE 5 | PRODUITS DE PARTICIPATION

Les produits de participation courants proviennent du dividende versé par Bel SA lors de l'affectation du résultat de l'année 2022.

NOTE 6 | RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

Les jetons de présence alloués aux administrateurs sont d'un montant de 0,5 million d'euros.

Dans les charges de personnels nous trouvons principalement de la rémunération pour 1,9 million d'euros, des primes pour 1,8 million, un plan de retraite COMEX pour 0,4 million d'euros (montant provisionné au titre de l'exercice 2022).

(en millions d'euros)	2022	2021
Rémunérations allouées aux organes de direction	2,6	2,8
Rémunérations allouées aux organes de surveillance	0,5	0,4
PERSONNEL SALARIÉ : EFFECTIF MOYEN SALARIÉ	2022	2021
Employés		
Agents de maîtrise		
Cadres	9	6

NOTE 7 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Pour l'essentiel le résultat exceptionnel s'explique par :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dotations aux prov. des provisions réglementées	(0,4)	
Le résultat net sur les cessions d'éléments de l'actif immobilisé	0,1	0,2
Autres produits exceptionnels	0,1	
Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnelles	(0,5)	
TOTAL	(0,7)	2

NOTE 8 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ils s'analysent en :

	Courant	Exceptionnel	2022
Résultat comptable avant Impôt et participation	6		6
Réintégrations	10		10
Déductions	(28)		(28)
Base imposable avant intégration fiscale	(13)		(13)
Impôts bruts sur la période			
Crédit d'impôts			
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			

NOTE 9 | ACTIF IMMOBILISÉ

EXERCICE 2022

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en millions d'euros)	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,3			0,3
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	0,2			0,2
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,5			0,5
Immobilisations financières				
Participations	142,1	170,1		312,2
Autres titres de participation	12,5		1,7	10,8
Dépôts et cautions				
Actions propres	5,5	1,1		6,6
Prêts	2,4	0,6		3,0
Autres titres immobilisés	68,2	20,0	19,7	68,6
Créances diverses immobilisées	0,4	0,2		0,5
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	231,1	192	21,4	401,8
TOTAL VALEUR BRUTE	231,6	192	21,4	402,3

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en millions d'euros)	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,2			0,2
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	0,1			0,1
TOTAL AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,3			0,3
Immobilisations financières				
Participations	2,9	2,1	1,1	3,9
Autres titres de participation	2,3	9,8	3,0	9,1
Prêts	2,4	0,3		2,7
Autres titres immobilisés	1,4	2,0	1,1	2,4
Créances diverses immobilisées	0,4	2,3	2,1	0,5
TOTAL DES PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9,5	16,5	7,3	18,7
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9,7	16,5	7,3	19,0
VALEUR NETTE	221,8			383,3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont classées parmi les catégories suivantes, (selon Code de commerce, PCG 82, avis CNC n° 30 du 13-2-1987 et Bull. COB n° 209, décembre 1987, p.4 s.) :

- Titres de participation.
- Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap).

- Les autres titres immobilisés.
- Les valeurs mobilières de placement.

EXERCICE 2022

Immobilisations financières : les variations principales de l'exercice proviennent de l'acquisition de 305 390 titres supplémentaires de BEL SA pour un montant de 168 millions d'euros.

NOTE 10 | CRÉANCES DIVERSES

Ce poste est constitué principalement du compte courant Bel SA, pour 18 millions d'euros.

NOTE 11 | VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est constitué d'actions de SICAV.
Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat hors frais accessoires et font l'objet d'une

provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.
Au 31 décembre 2022, le poste est à 0.

NOTE 12 | DISPONIBILITÉS

Ce poste est constitué des comptes bancaires débiteurs pour 0,1 million d'euros.

NOTE 13 | CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 2 323 572 actions de nominal 0,75 euro.
Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2022, 2 064 530 actions en bénéficient.

Conformément à l'article 225-210 du Code Commerce, la société Unibel dispose de réserves autres que la réserve légale au moins égales à la valeur des titres auto-détenus au 31 décembre 2022.

NOTE 14 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2020	234,6
Dividendes (AGM du 20/05/2021)	(25,6)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	
Résultat de l'exercice	(1,1)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	208,3
Dividendes (AGM du 12/05/2022)	(21,1)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	0,4
Résultat de l'exercice	5,8
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	193,7

En 2022, il n'y a pas eu de mouvement sur le capital social.

NOTE 15 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues sans objet	
Risques					
Charges	0,3	1,8	1,3		0,7
	0,3				0,7
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		0,2			
Financières		1	1,3		
Exceptionnelles		0,5			

NOTE 16 | EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

Au 31 décembre 2022 Unibel dispose de liquidités importantes avec un emprunt de 184 millions d'euros accordé le 21 octobre 2021 et maturité 2028.

Les intérêts courus non échus de l'emprunt sont de 0,9 million d'euros.

La société Unibel s'est engagée à travers son emprunt syndiqué de 184 millions d'euros à respecter un ratio de levier financier inférieur à 4,5 pendant toute la durée du financement. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner un cas d'exigibilité sur une partie significative de la dette. Au 31 décembre 2022, ce ratio s'élève à 2,84.

NOTE 17 | PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER**PRODUITS À RECEVOIR**

(en millions d'euros)	2022	2021
Créances d'exploitation	0,1	0,5
Créances diverses		
Disponibilités		
TOTAL	0,1	0,5

CHARGES À PAYER

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	1,7
Autres dettes	9,8	5,4
TOTAL	9,8	7,1

NOTE 18 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2022	2021
Engagements donnés		
Indemnités de départ à la retraite (cf. note 19.1 ci-dessous)	0,2	0,2
Caution bancaire Natixis/Fondation d'entreprise Bel		
Caution bancaire et autres garanties BNP PARIBAS/VEGEHUB	2,5	2,5
Couverture ligne de crédit	0,5	0,5
Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. note 19.2 ci-dessous)		
TOTAL	3,2	3,2
Engagements réciproques		
Locations immobilières		
Locations mobilières		
TOTAL		
Engagements reçus		
Garantie de paiement reçue (BIOMASS)	0,9	0,9
Ligne non encore utilisée CACIB	0,2	0,2
TOTAL	1,1	1,1

18.1 — ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 62 ans pour les cadres et progressivement 65 ans selon l'année de naissance,
 - 60 ans pour les techniciens et agents de maîtrise et progressivement 63 ans selon l'année de naissance,
 - 60 ans pour les autres catégories de personnels et progressivement 63 ans selon l'année de naissance ;

- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel ;
- taux d'actualisation et d'inflation :
 - 2022 : 3,6 % nominal dont inflation de 2,1 %,
 - 2021 : 1,1 % nominal dont inflation de 1,8 %.

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les « Engagements hors bilan » (cf. ci-dessus).

En revanche, les engagements au titre des médailles du travail sont intégralement provisionnés (sur la base d'une évaluation actuarielle) depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003, et sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02.

18.2 — PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

L'engagement donné correspond à la différence entre le montant de l'attribution tenant compte des taux de réalisation des objectifs et la provision constituée pour 0,2 million d'euros.

(en millions d'euros)	Plan 2022 B actions	Plan 2022 A actions	Plan 2020 cash	Plan 2020 actions	Total
Nombre d'actions attribuées à l'origine ^(a)	602	602	23	54	
Critères d'attribution : pourcentage provisionné	100	100	100	100	
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022	602	602	23	649	
Valeur de l'action en €	280,00	277,01	289,00	183,81	
Montant en charges en 2020					
Montant en charges en 2021					
Montant en charges en 2022		0,1	0,2	0,1	

(a) Autorisé par le Conseil d'administration.

NOTE 19 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Toutes les créances sont à échéance d'un an au plus.

19.1 — ÉCHÉANCES DES DETTES

Selon l'article 832-15, les dettes doivent être classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Montant brut	Échéance à 1 an et +	Échéance de 2 à 5 an	Échéance à + de 5 an
Dettes				
Emprunts auprès des établissements de crédit	184,9	31,5	122,7	30,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2		
Dettes fiscales et sociales	7,9	7,6	0,3	
Autres dettes d'exploitation	2,2	2,2		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13,4	13,4		
Autres dettes diverses	0,1	0,1		
TOTAL DETTES	208,7	55	123	30,7

NOTE 20 | ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS (EN EUROS)

Postes (en millions d'euros)	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la Société a un lien de participation 2022
Participations	301,7
Créances d'exploitation	0,5
Compte courant	18,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Produits de prestations de services	2,6
Produits de participation	25,4
Autres produits financiers	0,2

TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIÉES

CONVENTION DE TRÉSORERIE AVEC BEL SA

Au 31 décembre 2022 la société avait accordé une avance de trésorerie à Bel SA de 18 millions d'euros. Cette avance, rémunérée au taux de l'EONIA majoré de 100 points de

base a généré des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice 2022 de 0,3 million d'euros.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC BEL SA

Au titre de cette convention, un produit de 3 millions euros a été comptabilisé sur l'exercice.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	CA
				Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
Bel SA	7,9	1 320,7	94,47	301,7	299,8			759,4	25,4	1 284,0
Filiales (Entre 10 et 50 % du capital détenu par la Société)										
Biomass			35,8	2,3		2,4		n/a		1,4
Végéhub			44,44	4,4	4,4			(1,6)		5,1
Aybioo			34	1,4		0,1		(0,4)		0,9
Keep moving			22,11	2,2	2			(0,6)		3,6

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en million d'euros)

Nombre de titres		Valeur nette Valeur au bilan
PARTICIPATIONS		
4 988 946	FROMAGERIES BEL	301,7
1 969 641	KEEP MOVING INC	2
1 492 533	BARFRESH FOOD	1,9
1 000 000	Union Agriculture Group Corp.	
20 181	BIOMASS	
85	AYBIOO	
4 389 186	VEGEHUB	4,4
TOTAL PARTICIPATIONS		310,0
ACTIONS PROPRES		
32 302	Unibel (titres autodétenus)	6,6
TOTAL ACTIONS PROPRES		6,6
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS		
10 000 000	Health For Life	9,6
5 000	French Fodd Capital	3,1
3 495 495	Fenwick and west (Zipongo)	3,8
80 000	Mérieux	5,1
5 000 000	Coller International	4,1
4 900	FC Value Trail	4,9
1 500	FCPR Cap Horn	0,3
5 000 000	HFL II	4,8
4	Palladium	0,2
10 000	Lombard Odier	0,8
300	Lac D'argent	2,7
4 000	EURAZEO	4,1
4	AOPC	22,7
TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISÉS		66,3
TOTAL GÉNÉRAL		382,8

Note : les montants sont donnés avec effets de change.